

Présenter son parcours

(diapo «Affiner son parcours : tester sa présentation »)



Théorie

Pourquoi présenter son parcours ?

La loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 inscrit la possibilité d'une épreuve basée sur la *Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle (RAEP)* dans les examens et concours de la fonction publique.

Ainsi, les candidat(e)s sont invité(e)s à **présenter et valoriser leurs compétences et leurs expériences acquises durant leur parcours professionnel**, tant au sein d'une administration d'État que d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public ou d'une entreprise ou de toute autre activité exercée dans le cadre du bénévolat (association, mandat d'élu, etc.).

Comment faire ?

L'avènement de la RAEP constitue une nouvelle modalité de sélection centrée sur l'expérience professionnelle des candidat(e)s. L'épreuve se décompose en deux temps :

La production d'un dossier professionnel

Envoyé préalablement à l'épreuve orale aux instances organisatrices du concours selon un cadre prédéfini, ce dossier est capital puisqu'il relate les points forts du parcours en termes d'acquis et d'expérience et représente la ressource essentielle pour le jury.

La présentation à l'oral du dossier RAEP

Dès lors, l'exposé n'a pas à faire l'énumération systématique de tous les postes. En effet, dans l'esprit de la RAEP, il s'agit avant tout de faire connaître ses acquis et ses expériences. Il suffit donc de se centrer sur certains postes et certains événements les plus porteurs, profitables et significatifs en termes d'acquis ou de réalisations remarquables puis d'expliquer en quoi ils l'ont été.

La présentation du parcours

La partie factuelle du parcours

Pour chacun des postes, il s'agit de présenter les missions, les tâches essentielles ainsi que les réalisations importantes comme, un dossier particulier, une étude, ou encore une contribution exceptionnelle ou une participation significative à un groupe de travail, à un événement remarquable, à une démarche spécifique ou à une formation en qualité de formateur, ...

La partie analytique

Outre l'aspect factuel indispensable, le jury attend également de la part des candidat(e)s, une réflexion personnelle c'est-à-dire l'expression des enseignements et des éléments d'analyse du type "si c'était à refaire" ou "ce qui m'a passionné" ou "ce qui m'a étonné".

En effet, chaque poste est tellement riche de compétences nouvelles et d'expériences différentes qu'il est bon de les porter à la connaissance du jury afin de lui ouvrir toutes les portes y compris celles du domaine du ressenti comme "ce dont je suis fier" ou "ce dont je suis satisfait", ou "ce qui m'a plu".

Vos notes